

L'ANR PARIS VOUS PROPOSE UNE VISITE GRATUITE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE LE 9 décembre 2026 A 15H00



L'ANR Paris vous propose une visite exceptionnelle du Ministère de la Culture

Malgré quelques tentatives vite interrompues durant les régimes précédents, le ministère des Affaires culturelles est véritablement né en France avec la V^e République. Le Général de Gaulle conseille en effet à son Premier ministre Michel Debré de proposer un ministère à André Malraux :

« Il vous sera utile de garder Malraux. Taillez pour lui un ministère, par exemple, un regroupement de services que vous pourrez appeler «Affaires culturelles». Malraux donnera du relief à votre gouvernement. »

Malraux accepte. Par cette création, actée le 3 février 1959, d'un ministère de plein exercice, le général envoie un signe fort aux Français à savoir que pour lui le rayonnement mondial de la France doit passer aussi par le rayonnement de sa culture.

Le décret fondateur du 24 juillet 1959, rédigé par Malraux lui-même, donne à ce ministère la « mission de rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français, d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel et de favoriser la création des œuvres l'art et de l'esprit qui l'enrichissent ».

Le nouveau ministère rassemble des services rattachés jusqu'alors à divers départements ministériels : à l'Éducation nationale (la direction générale des Arts et Lettres, la direction de l'Architecture, la direction des Archives de France), à l'Industrie et au Commerce (le Centre National de la Cinématographie), et au Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports.



Composé au début de son existence de quatre services d'administration centrale, ce nombre de services ne va cesser de croître entre 1959 et 2002 au fur et à mesure de l'accroissement des missions du ministère. La direction du livre est créée en 1975 (sous la mandature de Michel Guy). En 1978, Jean-Philippe Lecat se voit attribuer le portefeuille de la communication. En revanche, même si Malraux le souhaitait, l'action culturelle extérieure de la France est toujours restée sous l'égide du ministère des Affaires étrangères.

Parallèlement des directions régionales des affaires culturelles, services déconcentrés représentant l'ensemble des secteurs du ministère et placés sous l'autorité des préfets de régions, vont s'implanter progressivement sur tout le territoire y compris dans les DOM TOM.

Pour accompagner son développement, l'administration culturelle va créer des établissements publics pour leur confier différentes missions de service public : institutions muséales et patrimoniales, écoles d'enseignement supérieur culture, centres de création et de diffusion du spectacle vivant, etc.

Durée de la visite : 1H30

Ministère de la Culture

3 rue de Valois

75001 Paris

Metro : Palais Royal, Bus : Palais Royal-Comédie Française

Nom des participants :

N° de Téléphone portable (Indispensable):

Mail : anrparis@orange.fr

Téléphone ou SMS : Françoise Laterner tel : 06 83 11 66 41

30 PLACES SONT DISPONIBLES, COMME TOUJOURS LES PREMIERS ARRIVES SERONT LES PREMIERS SERVIS